



COMMUNE D'AULT

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq Mars, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : LE MOIGNE Marcel - CHOLET Laurent - LE MOIGNE Florence - NICQUET Alain - SAUZEAT Marie-Christine - DERGHE Jean-Louis - DHENIN Viviane - SCHIBLER Alain - MAISON Sabine - WAYER Christophe - PRANDO Gabrielle - GUILLERME Teddy - HOUBART Laurent - LEROY Charlotte- KARLER Patricia

Etaient présents : LE MOIGNE Marcel - CHOLET Laurent - LE MOIGNE Florence - NICQUET Alain - SAUZEAT Marie-Christine - DERGHE Jean-Louis - DHENIN Viviane - MAISON Sabine - WAYER Christophe - PRANDO Gabrielle - GUILLERME Teddy - HOUBART Laurent
Soit 12 /15

Etaient absents avec procuration :

KARLER Patricia qui a donné procuration à LE MOIGNE Marcel
SCHIBLER Alain qui a donné procuration à LE MOIGNE Florence
Soit..... 2 /15

Etaient absents : PRANDO Gabrielle, excusée
Soit..... 1 /15

Président de séance : Monsieur LE MOIGNE Marcel

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil d'administration.

Madame LE MOIGNE Florence a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AVANT DE PASSER A L'ORDRE DU JOUR M. Le Maire demande l'ajout d'un point à savoir :
Délibération N° 2022-03-23 – Remboursement participation classe de neige**

L'assemblée à l'unanimité valide l'ajout du point

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	Délibération	Objet
1	-	Approbation du procès-verbal du 8 Mars 2022
2	N° 2022-03-14	Budget Principal : compte de gestion 2021
3	N° 2022-03-15	Budget Principal : compte administratif 2021
4	N° 2022-03-16	Budget Camping : compte de gestion 2021
5	N° 2022-03-17	Budget Camping : compte administratif 2021
6	N° 2022-03-18	Budget Assainissement : compte de gestion 2021
7	N° 2022-03-19	Budget Assainissement : compte administratif 2021
8	N° 2022-03-20	Budget Manoir : compte de gestion 2021
9	N° 2022-03-21	Budget Manoir : compte administratif 2021
10	N° 2022-03-22	Associations : subventions 2022
11	N° 2022-03-23	Remboursement participation classe de neige
12		Questions et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour M. Le Maire souhaite rendre un hommage à Stéphane DE KEISER, agent communal décédé

« Stéphane DE KEISER était un employé municipal discret, travailleur, loyal dont les qualités n'ont pas été reconnues à leur juste valeur. Il nous a quitté a semaine dernière pendant son temps de travail. C'est une grande tristesse pour ses collègues, pour le conseil municipal, et bien sûr pour son épouse et ses 4 enfants pour lesquels nous avons une pensée profonde.

A sa mémoire nous allons observer une minute de silence.

Une enveloppe sera à disposition après la séance du conseil municipal pour son épouse et ses enfants »

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion du 8 Mars 2022 et demande les remarques ou observations éventuelles.

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité sans observation ou remarque particulière

Avant de passer aux votes des comptes de gestion et des comptes administratifs, Mr le Maire fait une synthèse de la situation financière de la commune et des résultats 2021

SITUATION FINANCIERE - RESULTATS 2021

BUDGET PRINCIPAL 2021

L'exercice 2021 se caractérise par une hausse de 18,5% des produits réels de fonctionnement, soit 423 K€, grâce à une croissance de tous les postes, mais surtout, compte tenu du remboursement de 365 K€ à la CCVS en 2020, qui avait fait l'avance au Syndicat Mixte pour l'aménagement de l'espace J Prévert, ce qui n'est pas le cas en 2021. Les dépenses de fonctionnement réelles augmentent de 193K€, soit de 9,8%.

L'autofinancement brut se situe tout de même à 535 K€ soit 369€ par habitant contre 147€/h pour la moyenne départementale des communes de la même strate démographique.

L'autofinancement net de remboursement de dette, qui s'élève à **481 K€** compte tenu de l'annuité d'emprunt de 54 K€, permet de financer à hauteur de 21% les investissements 2021.

Les investissements 2021, d'un niveau très élevé, sont de 2251K€ soit 1555€/h contre 268€/h pour la moyenne départementale

Ils sont financés par :

CAF nette :	481 K€
Subventions :	673 K€
FCTVA :	50 K€
Taxe d'aménagement :	45 K€

Soit un total de 1249 K€, ce qui nécessite de puiser dans le fonds de roulement à hauteur de 1002 K€, en l'absence de nouvel emprunt

Le fonds de roulement se situe à 1239 K€ soit 855 €/h contre 626 €/h pour la moyenne départementale, et permet de couvrir près de 7 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

L'endettement, compte tenu de l'emprunt de 1000 K€ souscrit fin 2019 se situe à 1029 K€ soit 0,38 année de produits de fonctionnement et moins de deux années de CAF.(2021)

Cette situation peut être considérée comme très correcte, et les équilibres financiers sont maîtrisés. Compte tenu des dépenses d'investissement engagées restant à payer qui sont supérieures aux recettes d'investissement à encaisser, et pour éviter de puiser de manière importante dans le fonds de roulement, il faudra avoir recours à l'emprunt en 2022.

BUDGET CAMPING 2021 :

Il se caractérise par une augmentation des produits de fonctionnement de 21 K€ malgré la covid mais aussi une augmentation des charges d'exploitation de 15K€, notamment celles liées aux charges d'énergie.

Pour autant les objectifs restent les mêmes : Améliorer l'entretien et le cadre de vie de ces espaces de loisirs, et la commune a investi 50K€ en 2021 pour l'amélioration des campings.

Les résultats cumulés au 31/12/2021 se traduisent par un excédent en investissement de 63164,14€ et un excédent de 179 772,15€ en fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 :

Un déficit d'exploitation est constaté de - 52 K€ compte tenu de l'absence de versement des taxes d'assainissement de la part de notre délégataire, durant 2 exercices et représentant environ 140 K€.

En investissement, les dépenses relatives au marché de redéploiement des réseaux et à celui de la rue St Valéry sont de 804K€, supérieures aux recettes d'investissement à hauteur de 775 K€.

BUDGET MANDIR 2021 :

L'exercice 2021 se caractérise par les travaux de rénovation du Manoir avec une ouverture prévue pour mi-avril 2022. De ce fait les dépenses de fonctionnement sont faibles 10K€ mais les recettes sont inexistantes.

En matière d'investissement, les travaux 2021 s'élèvent à 159 K€ et les recettes, essentiellement constituées de subventions de la région et de la CCVS sont de 78K€ soit près de 50%.

En conclusion la commune d'AULT a investi tous budgets confondus 3 264 000 euros en 2021, niveau très important, après un exercice 2020 à 2 250 000 euros.

Délibération n° 2022-03-14 -Budget principal : compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022-03-15 : Budget principal : compte administratif 2021

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 2121-14).

Avant de passer au vote du compte administratif 2020 Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que désormais dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) les communes, quel que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif.
Une note de présentation sera donc rédigée et mise en ligne sur le site de la commune.

Mr le Maire présente le compte administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
D11- CHARGES A CARACTERE GENERAL	506 226.74	625 450.00	522 526.62
D12- FRAIS DE PERSONNEL	1 099 882.08	1 218 500.00	1 215 371.05
D14 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR)	723 804.00	373 597.00	358 604.00
D22 - DEPENSES IMPREVUES		240 000.00	-
D23 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		759 336.00	-
D42- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	140 444.02	141 764.00	304 652.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	424 694.52	689 674.00	545 605.36
66- CHARGES FINANCIERES	14 064.32	16 000.00	15 946.27
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 926.00	5 325.00	885.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		100 000.00	-
TOTAL	2 912 041.68	4 169 646.00	2 963 590.30

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 121 239.00	
013 - ATTENUATION DES CHARGES	75 075.12	50 000.00	134 372.20
042 - OPERATIONS D'ORDRE (travaux en régie)	19 132.04	30 000.00	38 668.31
70 - PRODUITS DES SERVICES	126 020.10	121 590.00	120 447.11
73 - IMPOTS ET TAXES	1 990 180.15	1 942 941.00	1 993 421.21
74 - DOTATIONS	803 510.18	844 876.00	853 917.54
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 088.90	55 000.00	60 808.72
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 886.97	4 000.00	156 250.00
TOTAL	3 076 893.46	4 169 646.00	3 357 885.09

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 2 963 590.30

RECETTES : 3 357 885.09

Soit excédent de fonctionnement de 394 294.79

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
020- DEPENSES IMPREVUES		60 000.00	
040- OPERATION D'ORDRE	19 132.04	30 000.00	38 668.31
041 - OPERATION PATRIMONIALE	1 552 108.78	1 000 000.00	988 317.89
10- DOTATIONS, FONDS DIVERS			
16 - EMPRUNTS	44 647.37	55 200.00	54 119.02
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	14 500.00	4 488.29
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	21 123.93	1 331 876.00	1 073 066.19
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments - acquisitions)	270 624.31	302 900.00	148 336.65
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	1 472 244.98	1 266 755.00	995 525.08
TOTAL	3 379 881.41	4 061 231.00	3 302 521.43

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE		609 640.00	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		759 336.00	-
024 - PRODUITS DE CESSIONS		166 200.00	-
040 - OPERATION D'ORDRE (amortissements)	140 444.02	141 764.00	304 652.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 552 108.78	1 000 000.00	988 317.89
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	175 683.96	412 259.00	453 395.89
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	782 267.32	972 032.00	672 945.29
16- EMPRUNTS	1 000 500.00	0.00	0.00
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		0.00	2 012.45
TOTAL	3 651 004.08	4 061 231.00	2 421 323.52

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 3 302 521.43

RECETTES : 2 421 323.52 Soit déficit d'investissement de 881 197.91

Les résultats de clôture de l'exercice en cumulés sont donc :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	609 640.20		- 881 197.91	- 271 557.71
FONCTIONNEMENT	1 479 498.23	358 258.50	394 294.79	1 515 534.22
TOTAL	2 089 138.43	358 258.80	- 486 903.12	1 243 976.51

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur NICQUET Alain, élu, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte administratif du budget principal 2021 présenté par M. Le Maire.

Délibération n° 2022-03-16 -Budget Camping : compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion **du budget camping** dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte de gestion du budget camping du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022-03-17 : Budget CAMPING : compte administratif 2021

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 2121-14).

Mr le Maire présente le compte administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	121 350.00	82 833.67
012- FRAIS DE PERSONNEL	85 000.00	71 967.20
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (FNGIR)		
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000.00	-
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	72 311.90	-
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	31 924.10	31 924.10
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000.00	118.96
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 00.00	0.00
TOTAL	339 586.00	186 843.93

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	139 586.00	
70 - PRODUITS DES SERVICES	200 000.00	226 017.31
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	1 012.33
TOTAL	339 586.00	227 029.64

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 186 843.93

RECETTES : 227 029.64

Soit EXCEDENT 40 185.71

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
16 - EMPRUNTS		0.00	0.00
020- DEPENSES IMPREVUES		10 499.00	0.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments - acquisitions)	5 114.74	125 000.00	50 022.48
23- IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000.00	0.00
TOTAL	5 114.74	185 499.00	50 022.48

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE		81 263.00	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 311.90	
040 - OPERATION D'ORDRE (amortissements)	32 244.10	31 924.10	31 924.10
TOTAL	32 244.	185 499.00	31 924.10

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 50 022.48

RECETTES : 31 924.10

Soit DEFICIT 18 098.38

Les résultats de clôture de l'exercice en cumulés sont donc :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	81 262.52		- 18 098.38	63 164.14
FONCTIONNEMENT	139 586.44		40 185.71	179 772.15
TOTAL	220 848.96		22 087.33	242 936.29

M. Laurent HOUBART interroge concernant le personnel communal mis à disposition sur le camping.

Il est répondu que les charges sont bien comptabilisées sur le budget et sont retracées au compte 6215. Le montant calculé tient compte du personnel affecté à l'année mais également celui qui est intervenu durant la saison. Les charges sont moins élevées que les années précédentes du fait que la commune retouche des aides de l'état sur les contrats aidés.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur NICQUET Alain, élu, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LERDY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte administratif du budget camping 2021 présenté par M. Le Maire.

Délibération n° 2022-03-18 -Budget Assainissement : compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion **du budget assainissement** dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LERDY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte de gestion de l'assainissement du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022-03-19 : Budget ASSAINISSEMENT : compte administratif 2021

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 2121-14).

Mr le Maire présente le compte administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 064.96	12 906.00	4 293.27
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	46 126.00	50 460.00	50 460.00
66- CHARGES FINANCIERES	15 784.16	8 520.00	7 656.30
TOTAL	61 910.16	71 886.00	62 409.57

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
70 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT	62 970.73	60 000.00	0.00
74 - SUBVENTION COMMUNALE SPANC	0.00	1 250.00	0.00
75- REDEVANCE POUR DEFAUT DE BRANCHEMENT	1 803.45	0.00	0.00
77 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VIREES AU RESULTAT	10 636.00	10 636.00	10 6036.00
TOTAL	75 410.18	71 886.00	10 636.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 62 409.57

RECETTES : 10 636.00

Soit déficit 51 773.57

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
040- OPERATION D'ORDRE (subvention équipement) Transfert droit tva	10 636.00	10 636.00	10 636.00
16 - EMPRUNTS	17 898.19	21 600.00	21 526.24
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études spanc et redéploiement des réseaux)	36 039.64	24 960.00	17 047.91
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments - acquisitions)	0.00	53 835.00	9 356.31
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	316 745.26	1 944 781.00	745 774.56
TOTAL	439 485.25	2 055 812.00	804 341.02

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
040/041- OPERATION D'ORDRE Amortissements Transfert droit à déduction TVA	46 126.00 58 166.16	50 460.00	50 460.00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (1068)		73 605.00	73 605.37
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	58 150.00	1 309 150.00	651 395.25
16- EMPRUNTS	42 900.00	500 000.00	0.00
2762 - récupération TVA	56 166.16		
TOTAL	263 508.32	2 055 812.00	775 460.62

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 804 341.02

RECETTES : 775 460.62

Soit déficit de 28 880.40

Les résultats de clôture de l'exercice en cumulés sont donc :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	122 596.58		- 28 880.40	+ 93 716.18
FONCTIONNEMENT	73 605.37	73 605.37	- 51 773.57	- 51 773.57
TOTAL	196 201.25	73 605.37	- 80 653.97	+ 41 942.61

Mr le Maire précise qu'il a mis la Société EVIA en demeure de trouver une solution concernant les dysfonctionnements des pompes installées. Il attend un retour pour le 1^{er} avril 2022. Il informe l'assemblée que dans tous les cas il a décidé de suspendre les paiements.

Il rappelle que les pompes dites intelligentes ont coûté 4 fois plus que des pompes ordinaires. Maintenant des solutions et des résultats sont attendus.

Il informe avoir pris l'attache d'un cabinet d'études, qui lui rend conseil bénévolement.

Mr le Maire rappelle également le non reversement de la taxe d'assainissement depuis 2 ans qui manque en recettes de fonctionnement.

M. HOUBART Laurent pose la question si le problème est résolu. M. Le Maire répond qu'il est intervenu sur le dossier et qu'une convention lui a été enfin proposée.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur NICQUET Alain, élu, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, DECIDE à la majorité avec 2 « abstentions » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2021 présenté par M. Le Maire.

Délibération n° 2022-03-20 -Budget MANOIR : compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion du budget Manoir dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 2 « CONTRE » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2022-03-21 : Budget MANOIR : compte administratif 2021

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas prendre part (art. L 2121-14).

Mr le Maire présente le compte administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 047.25	31 750.00	8 584.55
012- FRAIS DE PERSONNEL		10 000.00	0.00
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements)	452.00	1 808.00	1 808.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		299.00	0.00
TOTAL	10 499.25	43 857.00	10 392.55

RECETTES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE 2021
002- RESULTAT EXPLOITATION		1 533.00	
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 500.00	15 000.00	0.00
74 - DOTATIONS	10 000.00	27 324.00	0.00
TOTAL	11 500.00	43 857.00	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 10 392.55

RECETTES : 0.00 Soit DEFICIT DE 10 392.55

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux sur bâtiments - acquisitions)	0.00	41 224.00	0.00
23- IMMOBILISATIONS EN COURS		160 000.00	158 782.08
TOTAL	0.00	201 224.00	158 782.08

RECETTES

CHAPITRE	PREVU AU BUDGET 2021	REALISE
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE	2 716.00	
040 - OPERATION D'ORDRE (amortissements)	1 808.00	1 808.00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)	1 200.00	1 207.79
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	75 500.00	75 054.76
16- EMPRUNTS	120 000.00	0.00
TOTAL	201 224.00	78 070.55

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 158 782.08

RECETTES : 78 070.55

Soit Déficit 80 711.53

Les résultats de clôture de l'exercice en cumulés sont donc :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	2 715.57		- 80 711.53	- 77 995.96
FONCTIONNEMENT	1 532.68		- 10 392.55	- 8 859.87
TOTAL	4 248.25		- 91 104.08	- 86 855.83

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur NICQUET Alain, élu, conformément à l'Article L 2121.14 du Code Général des collectivités territoriales, DECIDE à la majorité avec 2 «CONTRE » de Me LEROY Charlotte et M. HOUBART Laurent d'approuver le compte administratif du budget MANDIR 2021 présenté par M. Le Maire.

Délibération n° 2022-03-22 : ASSOCIATIONS : subventions 2022

Monsieur le maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations pour l'année 2022

Me LEROY Charlotte ne prendra pas part au vote par le biais de son pouvoir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité avec 1 « ABSTENTION » de M. HOUBART Laurent d'attribuer aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2022

	Subvention de fonctionnement 2022
	500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	
AMICALE SPORTIVE JEUNES AULTOIS	500.00 €
CHAPELLE DNIVAL	100.00 €
CHAPELLE STE EDITH	300.00 €
COMITE DES FETES	5 00.00 €
HARMONIE	1 300.00 €
LA DYNAMIQUE AULTOISE	500.00 €
ASSOCIATION AULTOISE PARENTS D'ELEVES	1 000.00 €
PETIT CASINO D'AILLEURS	500.00 €
RETRAITE ET LOISIRS	1 200.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET LOISIRS A L'ECOLE (USEP)	975.00 €
UNCAFN	500.00 €
UNION DES CHASSEURS AULTOIS	800.00 €
SNSM PARIS	1 610.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200.00 €
AULT ENVIRONNEMENT	500.00 €
EFFET MER	1 000.00 €
FOOTBALL	1 000.00 €
VOILE ADC	1 500.00 €
A.N.A	1 500.00 €
LONG C'AULT	500.00 €
AULT 44	500.00 €
LES AMIS DU BEFFROI	1 400.00 €

AULT LE PETIT MUSEE	2 500.00 €
LA VAGUE	500.00 €
LA CARAVELLE DES ARTS	800.00 €
LES MUSICIENS DE L'INSTANT	3 000.00 €

Subventions exceptionnelles 2022

Il est précisé que les subventions exceptionnelles sont attribuées uniquement sous condition de la réalisation du projet faisant l'objet de l'aide communale

	BUDGET DU PROJET présenté	Subvention exceptionnelle demandée 2022	Projet justifiant la subvention exceptionnelle	Subvention attribuée
LE PETIT CASINO D'AILLEURS	X	1 000.00 €	Exposition	500.00 €
AULT ENVIRONNEMENT	X	1 500.00 €	création site internet flyers couleurs façades flyers fleurs sauvages	0.00 0.00 500.00 €
UNCAFN	X	600.00 €	acquisition drapeau	600.00 €
LA VAGUE	X	800.00 €	concert groupe « tempête bleue » du 17.08.2022 sur front de mer	800.00 €

Délibération n° 2022-03-23 : REMBOURSEMENT PARTICIPATION CLASSE DE NEIGE

Mr le Maire rappelle que les participations à la classe de neige ont été réclamées par émission de 3 titres de recettes de 40 euros avant le départ.

Considérant que l'enfant de Monsieur RAMBURE Jonathan n'a pas participé à la classe de neige, il convient d'autoriser le remboursement de la somme de 120.00 euros à la famille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de rembourser la somme de 120.00 euros à Monsieur RAMBURE Jonathan concernant les frais de classe de neige qui lui ont été prélevés alors que son enfant n'a pas pu participer au séjour.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Informations des arrêtés permanents pris dans le cadre du civisme

- **Arrêté N° 2022-PERMANENT-01** : portant réglementation de la circulation des chiens dans le Bois de Cise (tenue en laisse obligatoire)
- **Arrêté N° 2022-PERMANENT-02** : portant réglementation de la circulation des animaux domestiques sur les voies ouvertes à la circulation ainsi que sur les domaines publics et privés de la commune

2) Présentation du projet du Moulinet

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de présentation pour la population et le conseil du projet du Moulinet aura lieu au centre culturel « Jacques PREVERT » le samedi 2 avril à partir de 10 heures. Elle est organisée en présence d'Alban RYGGIERO du groupe Hôtelier MELT, ses architectes du Cabinet BOND, de Florian BOUTHORS du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard. Il sera évoqué le projet en lui-même mais également la résidence séniors.

Il rappelle que l'architecte et l'opérateur continuent à travailler sur le projet pour démarrer dès que la situation sera débloquée au niveau de l'urbanisme. A ce niveau nous allons vers une révision du PLU autonome.

Il informe l'assemblée de l'obtention du label d'excellence sur le projet de la résidence séniors. Nous sommes à la philosophie du projet mais ce label va permettre l'obtention de subventions européennes

3) Solidarité UKRAINE

Mr le Maire :

«

Face au drame qui touche ce pays, la solidarité doit se manifester pour venir en aide aux réfugiés de guerre. Deux familles sont installées à AULT et nous donnent une grande leçon de vie. Deux autres familles Aultaises souhaitent accueillir des réfugiés Ukrainiens.

Je veux saluer le courage et la résistance des Ukrainiens et j'ose espérer que POUTINE et ses alliés ne résisteront pas à la violence qu'ils déchaînent et que POUTINE sera jugé pour ses crimes de guerre.

La municipalité organise une marche solidaire avec repas le 1^{er} mai. Nous espérons la présence en nombre des Aultois et des associations locales ».

Mr le Maire souhaite rendre hommage à Me HAVARD Françoise, figure locale qui vient de nous quitter. Françoise était une personne qui a toujours œuvré pour Ault, tout d'abord auprès des enfants des écoles dans le cadre de sa profession puis dans la vie associative(Office du Tourisme, bibliothèque, association J'écris ton Nous.)

M. Le Maire ayant terminé laisse la parole à l'assemblée.

M. Laurent HOUBART fait remarquer que les délais de réception des documents n'ont pas permis un examen approfondi.

Il demande également la possibilité de voir apparaître sur le grand livre les objets détaillés et non pas les numéros de factures ou de contrats.

Me Florence LE MOIGNE répond qu'avec la dématérialisation les factures sont intégrées directement de CHORUS PRO dans le logiciel. Les fournisseurs saisissent en premier les numéros de factures afin de bien s'y retrouver dans les virements.

Elle donne comme exemple la société qui loue les TPE des cartes bancaires des campings. Il faut mettre en objet le contrat et le numéro de facture et non «abonnement TPE du mois de ... » sinon l'accès est coupé pour non-paiement. Elle précise également que les documents sont paramétrés dans le logiciel et on ne peut rien changer. Il convient ensuite de venir consulter les mandats lignes par lignes.

Elle souligne également à M. Laurent HOUBART qu'au niveau de la transmission des documents, la commune est au niveau comptable tributaire de la trésorerie qui a tardé à transmettre les comptes de gestion.

Mr Laurent HOUBART fait remarquer qu'il s'est abstenu sur les subventions aux associations car il estime que des associations méritent amplement plus de par leur participation à la vie locale alors que certaines ne participent jamais. M. le Maire répond qu'il est entièrement d'accord que les associations doivent être une force vive de la collectivité avec de la présence. Le domaine associatif ne doit donc pas être de «l'autre soi ». Il souligne que les dossiers ont été étudiés avec attention. Les associations ont été amenées à répondre à leur participation aux commémorations, aux animations organisées par la commune. L'année 2022 sera une année de reprise suite à COVID qui permettra de revoir les choses en 2023.

Il est fait également remarqué que certaines associations de part leurs statuts et leurs objets peuvent répondre à des appels à projets alors que certaines ne répondront jamais aux conditions (exemples : il faut être affilié à une fédération, organiser des ateliers envers un public ciblé)- Certaines associations obtiennent donc des subventions parfois très conséquentes alors que d'autres qui restent dans le bénévolat pur participent pleinement à la vie locale.

M. le Maire rappelle également qu'il y a à la commune une commission animation qui remplit complètement son rôle.

Sans autre observation la séance est levée à 19h45

La secrétaire de séance

Florence LE MOIGNE



Les Membres